

AVIS N° 115 - 2018 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

SOCIETE IVOIRIENNE DES TABACS

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la SOCIETE IVOIRIENNE DES TABACS procédera au fractionnement de ses actions (symbole : STBC).

L'opération de fractionnement se déroulera selon les modalités suivantes :

- la date effective du fractionnement des actions est fixée au **vendredi 27 juillet 2018** ;
- le rapport de fractionnement est de **vingt (20) actions nouvelles pour une (1) action ancienne** ;
- la valeur nominale de l'action passera de 5 000 FCFA à 250 FCFA ;
- le nombre d'actions composant le capital de la société passera de 897 750 à 17 955 000 ;
- la valeur théorique de l'action fractionnée sera publiée par Avis de la BRVM, dans le Bulletin Officiel de la Cote, le **jeudi 26 juillet 2018**.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son Siège au (225) 20 32 66 85 / (225) 20 32 66 86, ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 12 juillet 2018

Pour le Directeur Général,
Le Directeur du Département des
Etudes, de la Stratégie et du
Développement du Marché,
Chargé de l'Intérim

Birahim DIOUF



Handwritten signature/initials in blue ink.

COMMUNIQUE

FRACTIONNEMENT DE L'ACTION SITAB CÔTE D'IVOIRE

L'Assemblée Générale de SITAB CÔTE D'IVOIRE, sur proposition de son Conseil d'Administration, s'est régulièrement tenue en date du 21 juin 2018.

L'Assemblée Générale a ainsi approuvé, à l'unanimité, le fractionnement des actions SITAB Côte d'Ivoire dans un rapport de 1 pour 20. En conséquence, la valeur nominale qui s'élevait à 5 000 francs CFA auparavant sera désormais de 250 francs CFA et le nombre d'actions de chaque actionnaire multiplié par 20.

L'Assemblée a également décidé, à l'unanimité, de mettre en conformité l'article 7 des statuts de SITAB Côte d'Ivoire, afin d'y faire figurer la nouvelle valeur nominale de l'action ainsi que le nombre d'actions SITAB CÔTE D'IVOIRE qui passe de 897 750 actions à 17 955 000 actions nouvelles de 250 francs CFA chacune.

La division de la valeur nominale sera effective à l'ouverture du marché le 27 juillet 2018.

Grâce à cette opération de fractionnement les actions SITAB CÔTE D'IVOIRE devraient profiter d'une meilleure négociabilité, encourageant de nouveaux investisseurs à les acquérir et contribuant au renforcement de la liquidité sur le marché boursier.

Cette opération sera réalisée sans frais ni formalités pour les actionnaires de SITAB CÔTE D'IVOIRE et n'aura pas d'impact sur leurs droits.

Fait à Abidjan, le 10 juillet 2018

Eric Thiam Sabates
Directeur Général

SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DES TABACS
Cocody Nord Quartier Gendarmerie TF 5937
01 B.P. 724 ABIDJAN 01 (RCI)
Tél. : (225) 22 48 98 13 Fax: (225) 22 48 98 90

A propos de SITAB Côte d'Ivoire

La Société ivoirienne des tabacs (SITAB) est la filiale du Groupe britannique **Imperial Brands** (nouvelle dénomination de Imperial Tobacco depuis début 2016).

CONTACTS :

SITAB Côte d'Ivoire

T. +225 22 48 98 03

www.imperial-tobacco.com

HUDSON & Cie

T. +225 20 315 500

info@hudson-cie.com

www.imperialbrandsplc.com

An IMPERIAL BRANDS COMPANY

SITAB - SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DES TABACS S.A. avec Conseil d'Administration
au capital de 4 488 750 000 FCFA - R.C. ; CI-ABJ-2014-B-20206

Siège social et administratif : Côte d'Ivoire - Abidjan, Cocody Nord - Quartier Gendarmerie TF 593 7

N° C.C. : 0200073 X - R.I. : Réel Normal - CDI : DGE

Références bancaires : BICICI Abidjan Sud - 01 B.P. 1413 Abidjan 01

CI006 01561 000003900001 84